

Événement Culturel 2006 - Lancement de l'appel à projets

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Trois années d'un événement centré sur les arts de la rue et situé en octobre : le Bicentenaire de Victor Hugo, et deux éditions des Ins Temps Festifs ont confirmé dans leurs bilans l'intérêt des Bisontins et des Franc-Comtois pour une manifestation de nature culturelle, populaire et festive. Elle a rencontré un large public local.

La Ville de Besançon et ses partenaires souhaitent donner une dimension plus importante et une nouvelle forme à un événement culturel, festif et participatif, qui s'imposerait rapidement comme l'un des rendez-vous de la Franche-Comté, repéré au niveau national et international.

Aussi, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) ont engagé une réflexion pour s'orienter vers un concept plus ambitieux, plus attractif et plus original. Le Ministère de la Culture (DRAC), le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs seront étroitement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce concept.

Afin de garantir un meilleur choix pour la mise en place d'un grand événement culturel, festif et participatif, il est proposé de recourir à un appel à projets dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics avec mise en concurrence. Une convention de groupement de commande liera les trois partenaires actuels et la Ville de Besançon en assurera la coordination.

Les objectifs assignés au projet

1) *Un objectif de développement local, culturel et social*

- * Un facteur d'appropriation de l'agglomération par ses habitants et d'aménagement culturel du territoire de l'agglomération.
- * Une implication forte du public local et régional qui le rende non seulement spectateur, mais aussi acteur et ambassadeur de l'événement, ainsi qu'une articulation avec les institutions et associations culturelles et socio-culturelles locales.
- * Un effet réel sur le développement local afin de conforter l'emploi direct et indirect.
- * Une prise en compte des espaces publics, des sites naturels et historiques, afin de les valoriser et de les mettre en perspective.

2) *Un objectif d'image, de notoriété et d'attractivité*

- * Une valorisation forte de l'agglomération de Besançon et plus largement de la Franche-Comté et de sa capitale, comme terre de culture et d'art de vivre, comme lieu d'expérimentation et de création.
- * Un effet d'image qui permette à Besançon et à son agglomération ainsi qu'à l'ensemble de la Franche-Comté une identification forte avec l'événement, tant au niveau local que régional et national.
- * Un effet important d'attractivité, permettant de faire venir de nombreux spectateurs à Besançon et dans son agglomération au moment de l'événement.

Contenus : La vocation de la manifestation est à la fois culturelle, participative, populaire, festive et porteuse de notoriété. Sur ce fondement, le champ des disciplines artistiques envisagées est très large allant des arts de la rue aux arts du cirque et à la musique (musiques festives, musiques du monde,

fanfares), à la danse et à la gastronomie... Le projet doit laisser une large place à la démocratisation culturelle, aux pratiques amateurs, à la création, à l'innovation et à l'ouverture internationale.

Moyens : Les moyens budgétaires apportés par les trois partenaires devraient s'élever à environ 600 000 € pour la première édition. Des moyens complémentaires seront recherchés par les partenaires et pourront par ailleurs être apportés par les porteurs désignés de l'événement. Le projet devra prendre en compte les partenaires culturels, socio-culturels et artistiques locaux et régionaux et être conçu en liaison avec eux ou avec leurs projets notamment en terme de programmation et d'action culturelle.

Période et calendrier : L'événement proposé devra avoir lieu sur une période située entre mai à octobre, en tenant compte des événements existants au niveau régional et national. Les partenaires souhaitent désigner une équipe artistique administrative et technique à même de concevoir, mettre en place et conduire un tel événement sur un cycle de 3 ans (2006 à 2008) éventuellement renouvelable.

Consultation : Elle vise à choisir une équipe artistique, administrative et technique, sur projet, à qui seront confiées la conception et la mise en oeuvre de l'opération.

Chronogramme : L'engagement de l'opération, lors de ce Conseil doit permettre de lancer dès le mois de décembre la publicité de l'appel à candidatures. Les candidats retenus devront répondre précisément à l'appel à projets sur la base du règlement de consultation et devront par ailleurs donner les grandes lignes de leur concept avec argumentation et illustration, afin que la commission d'appel d'offres élargie sélectionne, en février 2005, les candidats qui seront autorisés à présenter une offre. Cette sélection se fera sur références et compétences des candidats, ainsi que sur leurs motivations à réaliser la prestation. Ils devront répondre pour avril 2005.

La commission auditionnera chacun des candidats retenus sur la base de son dossier entre avril et mai 2005. La commission de juin 2005 retiendra le lauréat, choix qui sera entériné par le Conseil Municipal de juin 2005. La tenue de cet échéancier permettra au lauréat d'avoir au moins un an pour la réalisation de la première édition de ce nouvel événement.

Pour un dossier de réponse réputé complet, chacun des candidats finalement non-retenus recevra un dédommagement de 1 500 €. Les candidats non retenus resteront propriétaires de leur concept.

Après accord de la Commission n° 5 du 23 novembre 2004, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la démarche et d'engager la procédure de mise en concurrence,
- d'inscrire aux budgets de l'exercice 2005 et suivants, les crédits nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer toute convention dans ce cadre,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières correspondantes et à encaisser les subventions obtenues.

«M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit, à la suite des trois opérations des InsTempsFestifs : Boulevard d'Hugo en 2002 et de deux opérations des InsTempsFestifs 2003 et 2004, d'essayer de passer à un autre régime concernant cet événement culturel, populaire et festif que nous voulons mettre en oeuvre et d'avoir recours peut-être à d'autres opérateurs. En tout cas, l'objet de ce rapport est bien de redéfinir le contexte de ce projet à compter de 2006 parce qu'il faut bien une bonne année, même 18 mois pour lancer l'ensemble de l'opération. Donc le rapport qui est là vous présente les objectifs qui sont assignés au projet, qui est finalement de faire un événement d'agglomération, au niveau de Besançon et de toute la communauté d'agglomération et de le faire en partenariat avec si possible toutes les compagnies, toutes les associations culturelles qui peuvent œuvrer sur Besançon. Cet appel à projets est national parce que nous souhaitons éventuellement comparer des

propositions tant locales que nationales faites par des gens dont c'est le métier. Donc vous avez tout l'ensemble du projet. Nous souhaitons pouvoir lancer cette opération de façon à choisir un opérateur en juin 2005 qui sera chargé ensuite de mettre en œuvre ce nouveau grand événement pour le milieu de l'année 2006.

Mme Nicole WEINMAN : Bien sûr on a vu le succès des InsTempsFestifs. On a vu qu'il y a une vraie demande et que le développement culturel à Besançon a un public. La création d'événements, on y a tous songé à un moment ou à un autre. J'ai été néanmoins surprise de ne pas trouver dans le cahier des charges la place du Festival parce que je fais partie des Bisontins qui ne souhaitent pas qu'on occulte complètement le Festival. C'est quand même un travail qu'on a mené depuis plus de 50 ans maintenant, qui a une image même difficile à maintenir mais une image nationale et j'aimerais savoir si vous comptez le mettre dans la charte. J'aimerais en tout cas qu'on intègre la problématique du Festival dans la continuité, ou avant, de cet événement.

M. Michel ROIGNOT : S'agissant du Festival de Musique, il n'est pas dans cette problématique-là. Je vous rappelle que pour le Festival de Musique, les trois collectivités que sont la Région, le Département et la Ville, ainsi que l'Etat ont signé une charte triennale de développement qui va s'achever en 2005. C'était les années 2003-2004-2005. Et nous aurons le moment venu, c'est-à-dire courant 2005, à revoir avec l'association qui gère le Festival de Musique de Besançon et de Franche-Comté la suite qui sera donnée après 2005.

Ce que nous souhaitons monter là à travers ce grand événement, c'est un événement dans un autre domaine j'allais dire que la musique classique et les musiques du monde, les InsTempsFestifs c'est autour des arts de la rue, c'est autour du cirque, ça peut être aussi de la danse. La musique classique, la musique du monde n'est pas concernée par ce projet-là et nous aurons, le moment venu, c'est-à-dire en 2005, à se repositionner sur ce que nous ferons après l'édition 2005 du Festival puisqu'il n'y a pas de débat pour l'instant car nous sommes en contrat triennal avec l'Association du Festival de Musique.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'irai dans le sens de Nicole WEINMAN pour prolonger aussi un peu son intervention par le fait qu'on pourrait, au-delà de l'événement culturel art des rues qui est envisagé, coordonner différents événements survenant à Besançon qui soient dans d'autres domaines. Il y a le Festival et la musique mais il y a aussi des événements plus scientifiques ou techniques et avoir une communication globale autour du temps sans doute, dans la logique de la ville et de l'agglomération, sur ces différents événements pour communiquer pas sur un seul événement qu'on veut créer un petit peu de toutes pièces avec les aléas que ça peut représenter mais communiquer sur Besançon le temps à travers l'année. Je crois qu'on aura une portée plus grande en articulant tout ce qui se passe à Besançon et tout ce qu'on veut créer autour du temps dans différents domaines. J'avais déjà proposé dans le passé, à l'époque, sous l'angle de l'innovation, de regrouper un certain nombre de manifestations dans une communication nationale et internationale plutôt que se limiter à mettre en avant un projet.

M. LE MAIRE : Je suis complètement d'accord avec vous. Je crois qu'il faut qu'on communique globalement puisque la communication n'a de sens que si nous voyons d'une façon très globale l'ensemble des différents axes. L'événement culturel 2006 c'est un parmi d'autres. Nicole WEINMAN a justement souligné l'importance du Festival et il y en aura d'autres. Je crois simplement qu'au cours de ces trois dernières années, on a fait la preuve que nous avons la capacité et qu'il y avait la place à Besançon pour un événement culturel, Michel ROIGNOT l'a rappelé. Il y a un élément nouveau aussi sur lequel j'insiste, c'est l'arrivée à nos côtés de la CAGB et le maintien de la STTM, la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour faire un événement d'agglomération, ça c'est je crois quelque chose de fondamental. Je voudrais quand même souligner, alors bien sûr c'est un petit pincement au cœur pour moi parce que j'avais créé les Rencontres Jeune Création il y a 20 ans, que ce sera en 2005 les dernières... elles ne vont pas mourir de leur belle mort mais elles seront remplacées parce qu'après 20 ans on va passer effectivement à autre chose, tout cela sera englobé dans ce nouvel événement et ce que l'on veut aussi et ça apparaît dans le cahier des charges, c'est que ce soit un événement participatif. Il

ne faut pas que ce soit quelque chose plaqué artificiellement sur le paysage culturel bisontin. Il faut que cet événement prenne racine, que le public de la région se l'approprie car c'est uniquement s'il se l'approprie qu'on pourra en faire un grand événement culturel au niveau national.

On va prendre un exemple, la CAGB est en train de réfléchir à la mise en place, on en a parlé à l'agglomération, au niveau de la musique, d'une politique de réseau sur l'ensemble de l'agglomération. Il est clair que ça devra aussi être pris en compte et que toutes les communes de la CAGB devront s'impliquer. Les racines de cet événement, c'est le fantastique terreau qu'il y a ici à Besançon, c'est ce vivier dans tout le domaine du spectacle vivant qu'entre parenthèses a révélé à l'origine BVOJ et ensuite les Rencontres Jeune Création. Ce que je voudrais dire aussi, ce que nous demanderons à celui qui sera retenu, c'est de travailler bien sûr avec les structures locales. Dans un moment où les intermittents du spectacle ont des difficultés, il est bien clair qu'on ne va pas les laisser tomber et ils devront aussi travailler pour que cet événement culturel ait des vraies racines ici pour s'y implanter et grandir. De toute façon, on ne va pas créer un événement en une année, on ne va pas avoir 300 000 personnes la première année mais on va démarrer. Les Rencontres Jeune Création, les BVOJ de l'époque, on sait bien comme cela a démarré. Après ça c'est ancré dans le paysage et elles ne vont pas disparaître mais être remplacées.

Par rapport à ce que disait Pascal BONNET je suis d'accord, il faut communiquer globalement pour être vu. Vous voyez, on arrive même à être d'accord Monsieur BONNET, c'est fantastique ! ... Vous pouvez toujours venir sur ma liste ! Jean, tu veux demander une place sur ma liste, non ?

M. Jean ROSSELOT : Je vais être entre guillemets polémique car je me dis que c'est quand même malheureux de voir qu'alors que dans toutes les autres villes de France on engrange les bénéfices d'événements culturels pour lesquels il n'y a pas eu besoin d'études, de trucs et de machins qui coûtent cher, on en soit encore, nous...

M. LE MAIRE : Ça ne coûte rien là.

M. Jean ROSSELOT : ... à modéliser, à savoir comment on peut faire émerger quelque chose. Ça pourrait venir de vous-même qui gérez la ville, allez voir un petit peu ce qui se passe ailleurs, on a pratiquement toutes les sortes de festivals. Le Puy du Fou est devenu une entreprise incroyablement rentable...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas de VILLIERS, excuse-moi, j'ai quelques différences notoires avec lui.

M. Jean ROSSELOT : ... Ça peut être dans le scientifique... on a cette image d'horlogerie qui nous colle à la peau, c'est bien et à la fois pas toujours très bien. Vous allez partout aujourd'hui, c'est l'horlogerie. On est la capitale du temps, ça ne veut pas dire grand chose. Je vous ai déjà dit qu'il y avait 45 sens différents au mot «temps» mais peut-être qu'il peut y avoir, dans le domaine de l'industrie, de l'horlogerie précisément un grand thème à développer, je ne sais pas, il y a des cités en Europe qui ont des centres-villes, il n'y en a pas beaucoup, uniques comme le nôtre, comme disait César, qu'on aurait dit dessiné au compas comme Sienne ou bien d'autres qui ont une réputation mondiale parce qu'ils s'en sont servis et nous on en est toujours à voter des rapports sur savoir comment on va réfléchir, pour savoir ce qu'on peut sortir, pour savoir comment va rayonner la ville, c'est quand même quelque chose.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'un jour, Jean, tu pourrais être positif ?

M. Jean ROSSELOT : Mais c'est mon rôle d'être critique !

M. LE MAIRE : Non, justement ce n'est pas ton rôle d'être critique.

M. Jean ROSSELOT : Quand on est positif, on nous dit : on y avait pensé bien avant vous...

M. LE MAIRE : Je ne peux pas laisser un élu dévaloriser comme ça l'image de la ville.

M. Jean ROSSELOT : Je dévalorise la non-action du Maire, c'est tout.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous me demandez en début de séance de vous laisser parler, ce que je fais volontiers. Alors laissez-moi parler, vous reprendrez la parole après si vous le voulez bien. Nous avons à Besançon trois scènes nationales très importantes que je ne citerai pas. Il y a un Festival qui existe, qui a été créé il y a déjà des dizaines d'années, donc ne disons pas qu'il n'y a rien à Besançon. Là on veut faire autre chose. Vous avez fait partie de ceux qui ont dit, pendant leur dernière campagne, il y a déjà quelque temps, qu'il fallait à Besançon un événement culturel d'envergure nationale. Là bien sûr ça dérange un peu parce tout le monde se rend compte que cette ville bouge et que nous allons dans cette direction-là. Ça gêne un peu mais amenez des idées, si vous avez des idées sur un projet, amenez-les...

Mme Françoise BRANGET : Elles ne sont pas politiquement correctes...

M. LE MAIRE : ... nous, nous avançons et il y a des réalisations concrètes. Il y a déjà eu trois spectacles, il y en aura un quatrième en 2005 et en 2006 il y aura un événement d'envergure. Vous savez très bien que nous travaillons avec des structures locales qui sont reconnues au niveau mondial, on peut le dire, donc les choses vont dans la bonne direction et nous voulons valoriser aussi tous ces talents qu'il y a ici à Besançon. Vraiment j'aimerais qu'un jour vous arrêtiez de toujours dire que ça va mal...

M. Jean ROSSELOT : Je ne dis pas cela !

M. LE MAIRE : En tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre mon Cher Jean. Michel, la conclusion t'appartiendra.

M. Michel ROIGNOT : Je ne sais pas si c'est la conclusion mais je crois vraiment que Jean ROSSELOT fait un contre-sens sur l'objectif de ce rapport. Il ne s'agit pas de lancer une étude de plus. Nous savons pertinemment ce que nous voulons, il s'agit de recruter un opérateur. Ce n'est pas la Ville qui va directement prendre en charge l'organisation, la réalisation, l'animation d'un festival de cette nature. Nous savons ce que nous voulons, le rapport, les contenus sont précisés, c'est marqué noir sur blanc si je peux m'exprimer ainsi, il s'agit cette fois-ci de recruter un opérateur qui pourra être bisontin mais qui pourra aussi ne pas l'être. Nous voulons, à travers cet appel d'offres, c'est ça que nous lançons, recruter le meilleur opérateur qui portera le meilleur projet. On n'est pas du tout dans la réflexion sur savoir ce qui serait bon, s'il faut faire ceci ou cela, non, on y va, on avance.

M. LE MAIRE : Vous savez, il y a quand même des gens qu'on a aidés, qui le disent et avec qui on collabore. Je prends ALDEBERT par exemple, ALDEBERT c'est quand même un peu un produit local, et KUDELACK, c'est des gens qui font partie, vraiment, de cette ville. Prenez Yves RAVEY qui passe au Théâtre du Rond-Point à Paris. Nous avons vraiment dans cette ville des gens qui sont fantastiques, la Compagnie PERNETTE au niveau de la danse avec laquelle on travaille de concert. Pour ALDEBERT, on va faire se rencontrer les Parisiens avec les Bisontins, il y a un vrai travail qui se fait là-dessus.

De plus Michel a raison de rappeler que le projet-là n'est pas une étude. On a déterminé ce que l'on veut dans un cahier des charges».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.